
Compte-rendu de séance

L'an deux mille vingt, le lundi dix-neuf du mois d'octobre à dix-huit heures, se sont réunis à Sainte-Marie, sous la présidence de Monsieur Jean-François MARY, les membres du Conseil Communautaire de REDON Agglomération, dûment convoqués le mardi treize du mois d'octobre deux mille vingt.

Jean-François MARY : **Président de séance**

Patrick GICQUEL : Secrétaire de séance

Etaient présents :

ALLAIRE : Jean-François MARY. **AVESSAC** : Hubert DU PLESSIS, Marzhina BILLON. **BAINS-SUR-OUST** : Daniel BARRE, Marie-Laure PONDARD, Philippe RENAUD. **BEGANNE** : Bernard RYO. **BRUC-sur-AFF** : Philippe ESLAN. **CONQUEREUIL** : Jacques POULAIN. **FEGREAC** : Jérôme RICORDEL, Laëtitia BARREAU. **GUEMENE-PENFAO** : Isabelle BARATHON, Jacques LEGENDRE, Florence DE DEYN. **LA CHAPELLE-de-BRAIN** : Yohann MORISOT. **LANGON** : Jean-Yves COLLEAUX, Andrée LE ROUX. **LES FOUGERETS** : Yannick CHESNAIS. **LIEURON** : Rose-Line PREVERT. **MASSERAC** : Fabrice SANCHEZ. **PEILLAC** : Philippe JEGOU, Isabelle DERUYTER. **PIERRIC** : Florent COUTANT. **PIPRIAC** : Franck PICHOT, Jean-Luc LEVESQUE. **PLESSE** : Aurélie MEZIERE, Rémi BESLE, Christine LE BIHAN, Bertrand ROUSSEAU. **REDON** : Pascal DUCHÊNE, Delphine PENOT, Louis LE COZ, Géraldine DENIGOT, Jacques CARPENTIER, Karen LANSON, Loïc L'HARIDON. **RENAC** : Patrick BAUDY. **RIEUX** : Thierry POULAIN, Marie-Claire BONHOMME. **SAINT-GORGON** : Patrick GICQUEL. **SAINT-JACUT-les-PINS** : Didier GUILLOTIN, Béatrice STEVANT. **SAINT-JEAN-la-POTERIE** : Alexis MATULL, Jany LE BEL. **SAINTE-MARIE** : Françoise BOUSSEKEY, Daniel GLOUX. **SAINT-NICOLAS-DE-REDON** : Albert GUIHARD, Franck HERSEMEULE. **SAINT-PERREUX** : Lionel JOUNEAU. **SAINT-VINCENT-SUR-OUST** : Pierrick LE BOTERFF, Nadège DAVID. **SIXT-sur-AFF** : René RIAUD, Nathalie BERTY. **THEHILLAC** : Christian LEMEE.

Absent(e)s excusé(e)s : Maryse PARIS, déléguée d'ALLAIRE (donne pouvoir à Jean-François MARY). Jean-Paul GAUTIER, délégué d'ALLAIRE (donne pouvoir à Jean-François MARY). Emmanuelle LE BRUN, déléguée de BEGANNE (donne pouvoir à Bernard RYO). Serge BESNIER, délégué de GUEMENE-PENFAO (donne pouvoir à Isabelle BARATHON). Brigitte MELLERIN, déléguée de PIPRIAC (donne pouvoir à Franck PICHOT). Denis HUET, délégué de RIEUX. Fabienne COTTAIS, déléguée de SAINT-GANTON (donne pouvoir à Franck PICHOT). Daniel MAHE, délégué de SAINT-JUST (donne pouvoir à Lionel JOUNEAU). Marie-Hélène BUSSON, délégué de SAINT-NICOLAS-DE-REDON (donne pouvoir à Albert GUIHARD).

Le quorum est atteint pour la séance avec 62 votants.

M. Patrick GICQUEL est désigné secrétaire de séance. La séance débute à 18h00.

ORDRE DU JOUR ET PROJETS DE DELIBERATIONS

PRESENTATIONS :

1. Présentation de l'Agence d'attractivité
2. Diagnostic socio-économique du territoire
3. Présentation PLAN GUIDE CONFLUENCES 2030

DELIBERATIONS :

1. ENVIRONNEMENT	4
▪ Projet de délibération n°1_CC_2020_193_ Fixation de la part collectivité du tarif de vente d'eau en gros, secteur Redon, pour l'exercice 2021	4
2. AFFAIRES GENERALES ET ADMINISTRATION	6
▪ Projet de délibération n°2_CC_2020_194_ Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) - Désignation des membres	6
▪ Projet de délibération n°3_CC_2020_195_ Conseil d'Etablissement du « 7 », Conservatoire à Rayonnement Intercommunal_ Désignation des représentants	9
▪ Projet de délibération n°4_CC_2020_196_ Désignation d'un représentant au sein du comité départemental du tourisme de Loire-Atlantique.....	11
▪ Projet de délibération n°5_CC_2020_197_ Désignation des membres du Conseil d'Exploitation régie assainissement.....	13
▪ Projet de délibération n°6_CC_2020_198_ Désignation des membres du Conseil d'Exploitation régie collecte des déchets.....	16
▪ Projet de délibération n°7_CC_2020_199_ Mise en place du droit à la formation des élus communautaires.....	19
▪ Projet de délibération n°8_CC_2020_200_ CONFLUENCES 2030 – Plan guide - Projet urbain et Programmation.....	21
▪ Projet de délibération n°9_CC_2020_201_ Fédération Nationale des SCOT - Adhésion.....	24
▪ Projet de délibération n°10_CC_2020_202_ FINANCES_Contrat Territoires-Région Pays de la Loire 2017-2020_Demande de prorogation et autorisation de signature.....	26
▪ Projet de délibération n°11_CC_2020_203_ FINANCES – Budget administration générale – Attributions des subventions aux associations et organismes – Année 2020	28
▪ Projet de délibération n°12_CC_2020_204_ FINANCES – Budget développement économique – Attributions des subventions aux associations et organismes – Année 2020	30
▪ Projet de délibération n°13_CC_2020_205_ Finances – COMMANDE PUBLIQUE - Enlèvement, transport, tri et conditionnement des emballages ménagers collectés sur le territoire de REDON Agglomération.	32
▪ Projet de délibération n°14_CC_2020_206_ GUEMENE-PENFAO – Projet d'acquisition d'un ensemble immobilier sis 2 rue de la Bourdonnière appartenant à Véolia Eau	34

3.	AMENAGEMENT DURABLE	36
	▪ Projet de délibération n°15_CC_2020_207_ Modification du règlement communautaire d'attribution des aides financières liées à l'habitat (avenant n°3).....	36
4.	CULTURE SPORTS LOISIRS PETITE ENFANCE SANTE AUTONOMIE.....	38
	▪ Projet de délibération n°16_CC_2020_208_ ANIMATION TERRITORIALE DE SANTE – Avenant 5 au Contrat Local de Santé de REDON Agglomération.....	38
5.	COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS.....	40
	▪ Projet de délibération n°17_CC_2020_209_Compte rendu des délégations données par l'assemblée délibérante au Bureau Exécutif et au Président	40

QUESTIONS DIVERSES

1. ENVIRONNEMENT

- Projet de délibération n°1_CC_2020_193_ Fixation de la part collectivité du tarif de vente d'eau en gros, secteur Redon, pour l'exercice 2021

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19/10/2020

Délibération n°1

L'an deux mille vingt, le lundi dix-neuf du mois d'octobre à dix-huit heures, se sont réunis à Sainte-Marie, sous la présidence de Monsieur Jean-François MARY, les membres du Conseil Communautaire de REDON Agglomération, dûment convoqués le mardi treize du mois d'octobre deux mille vingt.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	63
Présents	54
Votants	62
Vote	
Pour	62
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Communautaire à l'exception de : Mme Maryse PARIS, déléguée d'ALLAIRE (donne pouvoir à Jean-François MARY). M. Jean-Paul GAUTIER, délégué d'ALLAIRE (donne pouvoir à Jean-François MARY). Mme. Emmanuelle LE BRUN, déléguée de BEGANNE (donne pouvoir à Bernard RYO). M. Serge BESNIER, délégué de GUEMENE-PENFAO (donne pouvoir à Isabelle BARATHON). Brigitte MELLERIN, déléguée de PIPRIAC (donne pouvoir à Franck PICHOT). Denis HUET, délégué de RIEUX. Fabienne COTTAIS, déléguée de SAINT-GANTON (donne pouvoir à Franck PICHOT). Daniel MAHE, délégué de SAINT-JUST (donne pouvoir à Lionel JOUHEAU). Marie-Hélène BUSSON, délégué de SAINT-NICOLAS-DE-REDON (donne pouvoir à Albert GUIHARD).

Secrétaire de séance : Patrick GICQUEL

ENVIRONNEMENT – Fixation de la part collectivité du tarif de vente d'eau en gros, secteur Redon, pour l'exercice 2021

La présente délibération a pour objet de fixer le tarif de vente en gros d'eau potable sur le secteur de Redon, applicable à compter du 1^{er} janvier 2021, pour la seule part collectivité.

Rapport de Monsieur Fabrice SANCHEZ, Vice-Président,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10,

VU les dispositions des articles L.2224-12-1 et suivants, et R.2224.19 et suivants relatifs à la tarification des services publics de l'eau et de l'assainissement,

VU le contrat de délégation de service public pour l'exploitation du service eau potable de la ville de Redon,

VU la convention de vente en gros tripartite VEOLIA-Atlantic'Eau-Ville de Redon signée le 16/02/2018 et transférée à REDON Agglomération au 1^{er} janvier 2020,

VU la convention de vente en gros tripartite VEOLIA-Ouest 35-Ville de Redon signée le 07/12/2001 et transférée à REDON Agglomération au 1^{er} janvier 2020,

CONSIDERANT la délégation de service public pour l'exploitation du service eau potable de la ville de Redon confiée à Véolia sur la ville de Redon jusqu'à fin 2021,

CONSIDERANT l'obligation de fixer les redevances avant le début de la période de consommation, soit en l'occurrence avant le 1^{er} janvier 2021,

CONSIDERANT le compteur de vente d'eau situé sur la Z.A Tournebride à Redon appartenant à REDON Agglomération,

CONSIDERANT les investissements menés et à mener sur le territoire, dont une partie du financement a été assurée par emprunt,

CONSIDERANT la présence d'une tarification composée de plusieurs parts : délégataire, collectivité, l'agence de l'eau et le syndicat mixte de gestion OUEST 35,

CONSIDERANT la présence de produits phytosanitaires dans les eaux brutes au-delà des seuils réglementaires, impliquant des traitements adaptés coûteux,

CONSIDERANT les charges courantes du service public d'eau potable qui doivent être couvertes par les seules ressources du service, dans le cadre du budget annexe,

Pour l'année 2021, le Vice-Président propose de fixer ainsi le tarif de vente en gros : + 0,09€/m³ (tarif 2020 : 0,1950€ HT/m³), à savoir : 0,285€ HT/m³

Sur ce rapport, le conseil communautaire décide :

- **D'approuver le tarif de vente d'eau en gros fixé à 0,285€ HT/m³ applicable à compter du 1^{er} janvier 2021, pour la part collectivité,**
- **D'autoriser le Président à notifier cette décision aux délégataires du service public pour mise en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2021, dans le cadre de la facturation,**
- **D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.**

**LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX
SONT ADOPTÉES A 62 VOIX POUR.**

Fait et délibéré en séance
Le 19/10/2020,
Le Président, Jean-François MARY,

2. AFFAIRES GENERALES ET ADMINISTRATION

- Projet de délibération n°2_CC_2020_194_ Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) - Désignation des membres

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19/10/2020

Délibération n°2

L'an deux mille vingt, le lundi dix-neuf du mois d'octobre à dix-huit heures, se sont réunis à Sainte-Marie, les membres du Conseil Communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le mardi treize du mois d'octobre deux mille vingt.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	63
Présents	54
Votants	62
Vote	
Pour	62
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Communautaire à l'exception de : Mme Maryse PARIS, déléguée d'ALLAIRE (donne pouvoir à Jean-François MARY). M. Jean-Paul GAUTIER, délégué d'ALLAIRE (donne pouvoir à Jean-François MARY). Mme. Emmanuelle LE BRUN, déléguée de BEGANNE (donne pouvoir à Bernard RYO). M. Serge BESNIER, délégué de GUEMENE-PENFAO (donne pouvoir à Isabelle BARATHON). Brigitte MELLERIN, déléguée de PIPRIAC (donne pouvoir à Franck PICHOT). Denis HUET, délégué de RIEUX. Fabienne COTTAIS, déléguée de SAINT-GANTON (donne pouvoir à Franck

PICHOT). Daniel MAHE, délégué de SAINT-JUST (donne pouvoir à Lionel JOUNEAU). Marie-Hélène BUSSON, délégué de SAINT-NICOLAS-DE-REDON (donne pouvoir à Albert GUIHARD).

Secrétaire de séance : Patrick GICQUEL

AFFAIRES GENERALES ET ADMINISTRATION – FINANCES – COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES – DESIGNATION DES MEMBRES

La présente délibération a pour objet de désigner les membres de la commission locale d'évaluation des charges transférées, suite aux délibérations des communes membres

Rapport de Monsieur Jean-François MARY, Président,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général des impôts, et notamment l'article 1609 nonies C ;

VU l'arrêté interpréfectoral n°35-2019-12-27-009 en date du 31 décembre 2019 portant statuts de la communauté, conformément à l'article L.5211-5-1 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°CC_2020_85 du conseil communautaire du 15 juillet 2020 créant et fixant la composition de la commission ;

VU les délibérations des conseils municipaux portant désignation de deux représentants par commune, dont un titulaire et un suppléant ;

CONSIDERANT l'obligation de constituer une commission locale d'évaluation des charges transférées, dans les groupements à fiscalité propre unique ;

CONSIDERANT que cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers ;

CONSIDERANT qu'elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal disposant d'au-moins un représentant ;

CONSIDERANT les missions de la commission et ses conditions de fonctionnement, notamment en termes de quorum ;

CONSIDERANT la demande faite aux communes membres de désigner, par délibération, un représentant titulaire et un représentant suppléant, dans la perspective d'un vote de la liste des conseillers proposés à un prochain conseil communautaire ;

Sur ce rapport, le conseil communautaire décide :

- **D'approuver la composition de la commission locale d'évaluation des transferts de charges, sur la base d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant par commune membre, pour les noms désignés ci-après :**

Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

COMMUNE	NOM	PRENOM	QUALITE	SUPPLEANTS	PRENOM
ALLAIRE	MARY	Jean-François	Maire	SELLIER	Michel
AVESSAC	DU PLESSIS	Hubert	Maire	BILLON	Marzinha
BAINS-SUR-OUST	BARRE	Daniel	Maire	ELLEOUET	Philippe
BEGANNE	RYO	Bernard	Maire		
BRUC-SUR-AFF	ESLAN	Philippe	Maire	POUESSEL	Jean
CONQUEREUIL	BESNARD	Sylvie	Maire	POULAIN	Jacques
FEGREAC	RICORDEL	Jérôme	Maire	BARREAU	Laetitia
GUEMENE-PENFAO	BARATHON	Isabelle	Maire		
LA CHAPELLE DE BRAIN	MORISOT	Yohann	Maire	RANDONNET	Sébastien
LANGON	COLLEAUX	Jean-Yves	Maire	LEROUX	Andrée
LES FOUGERETS	THOMAS	Marc	Adjoint	CESNAIS	Yannick
LIEURON	PREVERT	Rose-Line	Maire	MOISON	Daniel
MASSERAC	SANCHEZ	Fabrice	Maire	CLAVIER	
PEILLAC	JEGOU	Philippe	Maire	DERUYTER	Isabelle
PIERRIC	COUTANT	Florent	Maire	MOREAU	Sabrina
PIPRIAC	FLEHO	Elisabeth	Adjointe	PAUMIER	Mathieu
PLESSE	BESLE	Rémi	Adjoint	LE BIHAN	Christine
REDON	LE COZ	Louis	Adjoint	CROGUENNEC	André
RENAC	BAUDY	Patrick	Maire	SORIN	Yves
RIEUX	TORLAY	Pierre	Adjoint	GARDEL	Gildas
SAINT-GANTON	BOULAIS	Patricia	Conseillère	CHRISTIE	Marc
SAINT-GORGON	GICQUEL	Patrick	Maire	BREGER	Guénaël
SAINT-JACUT-LES-PINS	GUILLOTIN	Didier	Maire	STEVANT	Béatrice
SAINT-JEAN-LA-POTERIE	MATULL	Alexis	Maire	LEBEL	Jany
SAINT-JUST	MAHE	Daniel	Maire		
SAINT-NICOLAS-DE-REDON	PINTE	Stéphane	Maire	HERSEMEULE	Franck
SAINT-PERREUX	JOUNEAU	Lionel	Maire	THEOU	Marie-Thérèse
SAINT-VINCENT-SUR-OUST	LE BOTERFF	Pierrick	Maire	GROSSET	Philippe
SAINTE-MARIE	BOUSSEKEY	Françoise	Maire	CHEVREL DURAND	Nicole
SIXT-SUR-AFF	RIAUD	René	Maire	BERTHOUD	Nathalie
THEHILLAC	LEMEE	Christian	Maire	AUROGNE	Gilles

- d'autoriser le Président à notifier cette délibération à l'ensemble des communes membres, et plus largement à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

**LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX
SONT ADOPTÉES A 62 VOIX POUR.**

Fait et délibéré en séance
Le 19/10/2020,
Le Président, Jean-François MARY,

- Projet de délibération n°3_CC_2020_195_Conseil d'Établissement du « 7 », Conservatoire à Rayonnement Intercommunal_Désignation des représentants

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19/10/2020

Délibération n°3

L'an deux mille vingt, le lundi dix-neuf du mois d'octobre à dix-huit heures, se sont réunis à Sainte-Marie, les membres du Conseil Communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le mardi treize du mois d'octobre deux mille vingt.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	63
Présents	54
Votants	62
Vote	
Pour	62
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Communautaire à l'exception de : Mme Maryse PARIS, déléguée d'ALLAIRE (donne pouvoir à Jean-François MARY). M. Jean-Paul GAUTIER, délégué d'ALLAIRE (donne pouvoir à Jean-François MARY). Mme. Emmanuelle LE BRUN, déléguée de BEGANNE (donne pouvoir à Bernard RYO). M. Serge BESNIER, délégué de GUEMENE-PENFAO (donne pouvoir à Isabelle BARATHON). Brigitte MELLERIN, déléguée de PIPRIAC (donne pouvoir à Franck PICHOT). Denis HUET, délégué de RIEUX. Fabienne COTTAIS, déléguée de SAINT-GANTON (donne pouvoir à Franck PICHOT). Daniel MAHE, délégué de SAINT-JUST (donne pouvoir à Lionel JOUINEAU). Marie-Hélène BUSSON, délégué de SAINT-NICOLAS-DE-REDON (donne pouvoir à Albert GUIHARD).

Secrétaire de séance : Patrick GICQUEL

AFFAIRES GENERALES ET ADMINISTRATION – CONSERVATOIRE à RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL de REDON Agglomération – Désignation des représentants de REDON Agglomération au Conseil d'établissement

La présente délibération a pour objet de désigner les représentants de REDON Agglomération au Conseil d'établissement du Conservatoire de musique.

Rapport de Monsieur Jean-François MARY, Président,

Le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal de REDON Agglomération est un établissement d'enseignement artistique pour la musique, classé par le Ministère de la Culture.

Comme préconisé par le Schéma d'Orientations National de l'Enseignement Musical, il est doté d'un conseil d'établissement, instance de dialogue et de concertation, à caractère consultatif, entre les différents acteurs de la vie du conservatoire. Il s'exprime sur toutes les dispositions pouvant permettre l'amélioration du fonctionnement de l'établissement et son rayonnement.

Il pourra notamment donner son avis sur le projet d'établissement et les grandes orientations pédagogiques, l'organisation des études et le programme d'action culturelle.

Le conseil d'établissement est composé de la manière suivante :

Membres de droit

- Le Président et le Vice-Président chargé des affaires culturelles de REDON Agglomération, ou représentants
- Le directeur.trice du Conservatoire, ou représentant
- La directrice adjointe du Conservatoire, ou représentant

Membres élus ou désignés

Membres	Mode désignation	Durée du mandat
Deux représentants de REDON Agglomération, Membres de la commission culture	désignés par la collectivité	Durée du mandat électoral
Deux professeurs	élus par leurs pairs	2 ans
Deux parents d'élève	élus par leurs pairs ou volontaires	2 ans
Deux élèves de plus de 16 ans	élus par leurs pairs ou volontaires	2 ans

Sur ce rapport, le Conseil Communautaire décide :

- **De valider les représentations de REDON Agglomération suivantes au sein du Conseil d'établissement du Conservatoire :**
 - Florence DE DEYN (Guémené-Penfao)
 - Francesco CORDARO (Masserac)

- **D'autoriser Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à la présente délibération**

**LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX
SONT ADOPTÉES A 62 VOIX POUR.**

Fait et délibéré en séance
Le 19/10/2020,
Le Président, Jean-François MARY,

- **Projet de délibération n°4_CC_2020_196 Désignation d'un représentant au sein du comité départemental du tourisme de Loire-Atlantique**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19/10/2020

Délibération n°4

L'an deux mille vingt, le lundi dix-neuf du mois d'octobre à dix-huit heures, se sont réunis à Sainte-Marie, les membres du Conseil Communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le mardi treize du mois d'octobre deux mille vingt.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	63
Présents	54
Votants	62
Vote	
Pour	62
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Communautaire à l'exception de : Mme Maryse PARIS, déléguée d'ALLAIRE (donne pouvoir à Jean-François MARY). M. Jean-Paul GAUTIER, délégué d'ALLAIRE (donne pouvoir à Jean-François MARY). Mme. Emmanuelle LE BRUN, déléguée de BEGANNE (donne pouvoir à Bernard RYO). M. Serge BESNIER, délégué de GUEMENE-PENFAO (donne pouvoir à Isabelle BARATHON). Brigitte MELLERIN, déléguée de PIPRIAC (donne pouvoir à Franck PICHOT). Denis HUET, délégué de RIEUX. Fabienne COTTAIS, déléguée de SAINT-GANTON (donne pouvoir à Franck PICHOT). Daniel MAHE, délégué de SAINT-JUST (donne pouvoir à Lionel JOUINEAU). Marie-Hélène BUSSON, délégué de SAINT-NICOLAS-DE-REDON (donne pouvoir à Albert GUIHARD).

Secrétaire de séance : Patrick GICQUEL

DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DU COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME DE LOIRE-ATLANTIQUE

Annexe : statuts de l'association loi de 1901 « Comité Départemental du Tourisme de Loire-Atlantique »

La présente délibération a pour objet la désignation des représentants de REDON Agglomération au sein du Comité Départemental du Tourisme de Loire-Atlantique.

Rapport de Jean-François MARY, Président,

REDON Agglomération est membre de droit de l'association loi 1901 du Comité Départemental du Tourisme de Loire-Atlantique, et à ce titre, elle dispose d'une représentation au sein du collège des membres de droit en tant que collectivités territoriales de Loire-Atlantique, conformément aux règles définies par l'article L.132-1 et suivants du Code du Tourisme.

VU l'article L.132-1 et suivants du Code du Tourisme,

VU les statuts du Comité Départemental du Tourisme de Loire-Atlantique,

Sur ce rapport, le Conseil Communautaire décide :

- **De valider la représentation suivante de REDON Agglomération au sein du Comité Départemental du Tourisme de Loire-Atlantique :**

Représentant aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires
➤ Isabelle BARATHON

- **D'autoriser Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

**LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX
SONT ADOPTÉES A 62 VOIX POUR.**

Fait et délibéré en séance

Le 19/10/2020,

Le Président, Jean-François MARY,

- Projet de délibération n°5_CC_2020_197_ Désignation des membres du Conseil d'Exploitation régie assainissement

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19/10/2020

Délibération n°5

L'an deux mille vingt, le lundi dix-neuf du mois d'octobre à dix-huit heures, se sont réunis à Sainte-Marie, sous la présidence de Monsieur Jean-François MARY, les membres du Conseil Communautaire de REDON Agglomération, dûment convoqués le mardi treize du mois d'octobre deux mille vingt.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	63
Présents	54
Votants	62
Vote	
Pour	62
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Communautaire à l'exception de : Mme Maryse PARIS, déléguée d'ALLAIRE (donne pouvoir à Jean-François MARY). M. Jean-Paul GAUTIER, délégué d'ALLAIRE (donne pouvoir à Jean-François MARY). Mme. Emmanuelle LE BRUN, déléguée de BEGANNE (donne pouvoir à Bernard RYO). M. Serge BESNIER, délégué de GUEMENE-PENFAO (donne pouvoir à Isabelle BARATHON). Brigitte MELLERIN, déléguée de PIPRIAC (donne pouvoir à Franck PICHOT). Denis HUET, délégué de RIEUX. Fabienne COTTAIS, déléguée de SAINT-GANTON (donne pouvoir à Franck PICHOT). Daniel MAHE, délégué de SAINT-JUST (donne pouvoir à Lionel JOUINEAU). Marie-Hélène BUSSON, délégué de SAINT-NICOLAS-DE-REDON (donne pouvoir à Albert GUIHARD).

Secrétaire de séance : Patrick GICQUEL

ENVIRONNEMENT – DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION REGIE ASSAINISSEMENT

La présente délibération a pour objet la désignation des membres du Conseil d'Exploitation Régie assainissement.

Rapport de Monsieur Jean-François MARY, Président,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU les articles L.5212-7 et L.5212-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération CC_2019_103 du 24 Juin 2019 portant sur le schéma d'organisation de la compétence assainissement des eaux usées et gestion des eaux pluviales ;

VU la délibération CC_2019_151 du 21 Octobre 2019 portant sur la création de la régie et les statuts du service public d'assainissement.

CONSIDERANT que REDON Agglomération est compétente en matière d'eau potable et d'assainissement ;

CONSIDERANT les élections municipales de 2020 et la nécessité d'élire des délégués en lien avec les nouvelles équipes municipales ;

CONSIDERANT le schéma d'organisation de la compétence par lequel la communauté a fait le choix de faire coexister sur le territoire un mode de gestion déléguée et un mode de gestion directe, sur le fondement d'absence d'obligation légale ou réglementaire de procéder à l'harmonisation directe des modes de gestion au moment de la prise de compétences ;

CONSIDERANT l'obligation de créer une régie pour l'exploitation directe d'un service public industriel et commercial relevant de sa compétence, pouvant prendre la forme d'une régie à seule autonomie financière ou d'une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

CONSIDERANT le choix de la collectivité d'assurer la gestion directe du service public par la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière dont la compétence s'exercera sur tout le territoire de la Communauté, exception faite des périmètres administrés en délégation de service public ;

CONSIDERANT l'administration par un conseil d'exploitation placé sous l'autorité du président de REDON Agglomération et du conseil communautaire ;

CONSIDERANT la nomination d'un directeur de la régie par le Président de REDON Agglomération, après avis du conseil communautaire ;

CONSIDERANT la nécessité de nommer 31 délégués titulaires et 31 suppléants.

Sur ce rapport, le Conseil Communautaire décide :

- De nommer Monsieur Fabrice SANCHEZ, 9^{ème} Vice-Président de REDON Agglomération comme Président du Conseil d'Exploitation
- De nommer les 31 délégués comme précisé ci-après

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
Dominique PANHALEUX	Allaire		Allaire
Hubert DU PLESSIS	Avessac		Avessac
Didier LE STUNFF	Bains/Oust		Bains/Oust
Hubert BEGOUIN	Béganne		Béganne
Philippe ESLAN	Bruc/Aff		Bruc/Aff
Jacques POULAIN	Conquereuil		Conquereuil
Yohann MORISOT	La Chapelle de Brain		La Chapelle de Brain
Jérôme RICORDEL	Fégréac	Laetitia BARREAU	Fégréac
Jacques LEGENDRE	Guémené-Penfao	Vincent DROUET	Guémené-Penfao
Jean-Marie MEILLERAY	Langon	Bernard CHAUVET	Langon
Pierre AUDRAN	Les Fougerêts	Yannick CHESNAIS	Les Fougerêts
Rose-Line PREVERT	Lieuron		Lieuron
Fabrice SANCHEZ	Massérac		Massérac
Philippe JEGOU	Peillac	Isabelle DERUYTER	Peillac
Florent COUTANT	Pierric		Pierric
Jean-Yves GLEMAU	Pipriac		Pipriac
Rémi BESLE	Plessé		Plessé
Louis LE COZ	Redon	Jacques CARPENTIER	Redon
Patrick BAUDY	Renac		Renac
Lydie HUET	Rieux	Patrick ROLLAND	Rieux
Patricia BOULAIS	Saint-Ganton	Fanny RIGAUT-PIVAN	Saint-Ganton
Patrick GICQUEL	Saint-Gorgon	Guénaël BREGER	Saint-Gorgon
Didier GUILLOTIN	St Jacut-les-Pins	Richard LANGE	St Jacut-les-Pins
Frédéric LE BERRE	St Jean-la-Poterie		St Jean-la-Poterie
Gérard BAUDU	Saint-Just	Daniel MAHE	Saint-Just
Daniel GLOUX	Sainte-Marie	Yves HEDAN	Sainte-Marie
Pascal GUERCHET	St Nicolas-de-Redon	Michel DUBOIS	St Nicolas-de-Redon
Lionel JOUNEAU	Saint-Perreux	Gérard MONTOIR	Saint-Perreux

Pierrick LE BOTERFF	St Vincent-sur-Oust		St Vincent-sur-Oust
Jean-François SOREL	Sixt-sur-Aff	Stéphanie ROBERT	Sixt-sur-Aff
Mikaël MUROS LE ROUZIC	Théhillac	Thierry PELLETIER	Théhillac

- D'autoriser monsieur le Président de REDON Agglomération à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

**LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX
SONT ADOPTÉES A 62 VOIX POUR.**

Fait et délibéré en séance
Le 19/10/2020,
Le Président, Jean-François MARY,

- Projet de délibération n°6_CC_2020_198_ Désignation des membres du Conseil d'Exploitation régie collecte des déchets

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19/10/2020

Délibération n°6

L'an deux mille vingt, le lundi dix-neuf du mois d'octobre à dix-huit heures, se sont réunis à Sainte-Marie, sous la présidence de Monsieur Jean-François MARY, les membres du Conseil Communautaire de REDON Agglomération, dûment convoqués le mardi treize du mois d'octobre deux mille vingt.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	63
Présents	54
Votants	62
Vote	
Pour	62
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Communautaire à l'exception de : Mme Maryse PARIS, déléguée d'ALLAIRE (donne pouvoir à Jean-François MARY). M. Jean-Paul GAUTIER, délégué d'ALLAIRE (donne pouvoir à Jean-François MARY). Mme. Emmanuelle LE BRUN, déléguée de BEGANNE (donne pouvoir à Bernard RYO). M. Serge BESNIER, délégué de GUEMENE-PENFAO (donne pouvoir à Isabelle BARATHON). Brigitte MELLERIN, déléguée de PIPRIAC (donne pouvoir à Franck PICHOT). Denis HUET, délégué de RIEUX. Fabienne COTTAIS, déléguée de SAINT-GANTON (donne pouvoir à Franck PICHOT). Daniel MAHE, délégué de SAINT-JUST (donne pouvoir à Lionel JOUINEAU). Marie-Hélène BUSSON, délégué de SAINT-NICOLAS-DE-REDON (donne pouvoir à Albert GUIHARD).

Secrétaire de séance : Patrick GICQUEL

ENVIRONNEMENT – DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION REGIE COLLECTE DES DECHETS

La présente délibération a pour objet la désignation des membres du Conseil d'Exploitation régie collecte des déchets.

Rapport de Monsieur Jean-François MARY, Président,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU les articles L.5212-7 et L.5212-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération CC_2019_103 du 24 Juin 2019 portant sur le schéma d'organisation de la compétence assainissement des eaux usées et gestion des eaux pluviales ;

VU la délibération CC_2019_151 du 21 Octobre 2019 portant sur la création de la régie et les statuts du service public d'assainissement.

CONSIDERANT que REDON Agglomération est compétente en matière de collecte des déchets ;

CONSIDERANT les élections municipales de 2020 et la nécessité d'élire des délégués en lien avec les nouvelles équipes municipales ;

CONSIDERANT le schéma d'organisation de la compétence par lequel la communauté a fait le choix de faire coexister sur le territoire un mode de gestion déléguée et un mode de gestion directe, sur le fondement d'absence d'obligation légale ou réglementaire de procéder à l'harmonisation directe des modes de gestion au moment de la prise de compétences ;

CONSIDERANT l'obligation de créer une régie pour l'exploitation directe d'un service public industriel et commercial relevant de sa compétence, pouvant prendre la forme d'une régie à seule autonomie financière ou d'une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

CONSIDERANT le choix de la collectivité d'assurer la gestion directe du service public par la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière dont la compétence s'exercera sur tout le territoire de la Communauté, exception faite des périmètres administrés en délégation de service public ;

CONSIDERANT l'administration par un conseil d'exploitation placé sous l'autorité du président de REDON Agglomération et du conseil communautaire ;

CONSIDERANT la nomination d'un directeur de la régie par le Président de REDON Agglomération, après avis du conseil communautaire ;

CONSIDERANT la nécessité de nommer 25 délégués titulaires et 25 suppléants.

Sur ce rapport, le Conseil Communautaire décide :

- De nommer Monsieur Jérôme RICORDEL, Vice-Président de REDON Agglomération comme Président du Conseil d'Exploitation
- De nommer les 25 délégués comme précisé ci-après

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
Julien MONNIER	Allaire		Allaire
Christophe BOURREZ	Avessac		Avessac
Didier LE STUNFF	Bains/Oust		Bains/Oust
Bernard RYO	Béganne		Béganne
Jacques POULAIN	Conquereuil		Conquereuil
Yohann MORISOT	La Chapelle de Brain		La Chapelle de Brain
Jérôme RICORDEL	Fégréac	Laetitia BARREAU	Fégréac
Jacques LEGENDRE	Guémené-Penfao	Patrice LEVANT	Guémené-Penfao
Jean-Marie MEILLERAY	Langon	Bernard CHAUVET	Langon
Pierre AUDRAN	Les Fougerêts	Yannick CHESNAIS	Les Fougerêts
Régis CLAVIER	Massérac		Massérac
Philippe JEGOU	Peillac	Isabelle DERUYTER	Peillac
Claude LEVANT	Pierric		Pierric
Aurelie MEZIERE	Plessé		Plessé
Louis LE COZ	Redon	Jacques CARPENTIER André CROGUENNEC	Redon
Patrick BAUDY	Renac		Renac
Denis PICARD	Rieux	René TORLAY	Rieux
Cécilia GUMIAUX	Saint-Gorgon	Nathalie GAUTIER	Saint-Gorgon
Didier GUILLOTIN	St Jacut-les-Pins	Richard LANGE	St Jacut-les-Pins
Frédéric LE BERRE	St Jean-la-Poterie		St Jean-la-Poterie
Yves HEDAN	Sainte-Marie	Daniel GLOUX	Sainte-Marie
Pascal GUERCHET	St Nicolas-de-Redon	Michel DUBOIS	St Nicolas-de-Redon
Patrice KERVADEC	Saint-Perreux		Saint-Perreux
Philippe GROSSET	St Vincent-sur-Oust		St Vincent-sur-Oust
Gilles HAUROGNE	Théhillac	Christian LEMEE	Théhillac

- D'autoriser monsieur le Président de REDON Agglomération à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

**LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX
SONT ADOPTÉES A 62 VOIX POUR.**

Fait et délibéré en séance

Le 19/10/2020,

Le Président, Jean-François MARY,

- Projet de délibération n°7_CC_2020_199_ Mise en place du droit à la formation des élus communautaires

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19/10/2020

Délibération n°7

L'an deux mille vingt, le lundi dix-neuf du mois d'octobre à dix-huit heures, se sont réunis à Sainte-Marie, les membres du Conseil Communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le mardi treize du mois d'octobre deux mille vingt.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	63
Présents	54
Votants	62
Vote	
Pour	62
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Communautaire à l'exception de : Mme Maryse PARIS, déléguée d'ALLAIRE (donne pouvoir à Jean-François MARY). M. Jean-Paul GAUTIER, délégué d'ALLAIRE (donne pouvoir à Jean-François MARY). Mme. Emmanuelle LE BRUN, déléguée de BEGANNE (donne pouvoir à Bernard RYO). M. Serge BESNIER, délégué de GUEMENE-PENFAO (donne pouvoir à Isabelle BARATHON). Brigitte MELLERIN, déléguée de PIPRIAC (donne pouvoir à Franck PICHOT). Denis HUET, délégué de RIEUX. Fabienne COTTAIS, déléguée de SAINT-GANTON (donne pouvoir à Franck PICHOT). Daniel MAHE, délégué de SAINT-JUST (donne pouvoir à Lionel JOUINEAU). Marie-Hélène BUSSON, délégué de SAINT-NICOLAS-DE-REDON (donne pouvoir à Albert GUIHARD).

Secrétaire de séance : Patrick GICQUEL

AFFAIRES GENERALES ET ADMINISTRATION – MISE EN PLACE DU DROIT À LA FORMATION DES ELUS COMMUNAUTAIRES

La présente délibération a pour objet la mise en place du droit à la formation des élus communautaires.

Rapport de Monsieur Jean-François MARY, Président,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2123-12 à L. 2123-16 et L. 5216-4 pour les communautés d'agglomération ;

CONSIDERANT que :

- Les membres du conseil communautaire ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions ;
- Le conseil communautaire doit délibérer dans les trois mois suivant son renouvellement sur l'exercice du droit à la formation de ses membres, en déterminant les orientations et les crédits ouverts à ce titre ;
- Le montant des dépenses de formation, qui incluent les frais de déplacement, de séjour et d'enseignement ainsi que les pertes de revenu subies du fait de l'exercice de ce droit, ne peut excéder 20% du montant total des indemnités de fonction pouvant être allouées aux élus communautaires ;
- Toute demande de remboursement doit être appuyée d'un justificatif ;
- Un débat sur la formation des membres du conseil communautaire doit avoir lieu chaque année à l'appui du tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la communauté.

CONSIDERANT que s'inscrivant dans une trajectoire de développement, l'action de REDON Agglomération se veut résolument tournée vers la création d'activités, la qualité de vie de ses habitants et l'attractivité de ses 31 communes.

CONSIDERANT qu'en devenant Communauté d'Agglomération en 2018, la collectivité a élargi sa palette de compétences et exprime la montée en puissance du territoire au carrefour des métropoles rennaises et nantaises et des agglomérations de Saint-Nazaire, La Baule-Guérande et Vannes ;

CONSIDERANT que la stratégie actuelle du projet de territoire s'appuie sur 4 piliers majeurs :

- La transition économique en déployant en particulier l'excellence industrielle, ADN du territoire, et l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation ;
- La transition urbaine en renforçant sa centralité de territoire dans une logique de complémentarité et d'équilibre avec l'ensemble des communes ;
- La transition écologique comme axe transversal de l'ensemble de nos politiques publiques ;
- Le renforcement des solidarités territoriales.

CONSIDERANT l'engagement récent d'une nouvelle mandature marquée par des modifications très significatives des conseils communautaires et municipaux à l'occasion des scrutins de mars et juin 2020 ;

CONSIDERANT que durant la mandature 2020-2026, REDON Agglomération organise sa gouvernance autour de 5 pôles de compétences :

- Affaires économiques et attractivité du territoire ;
- Affaires générales ;
- Aménagement durable du territoire ;
- Environnement ;
- Services à la population.

CONSIDERANT l'enjeu de l'actualisation du projet de territoire au regard, notamment, du Contrat de Transition Ecologique pour lequel REDON Agglomération a été désignée lauréate et qui engagera un plan d'actions pluriannuel à élaborer ;

CONSIDERANT les enjeux de mutualisation entre REDON Agglomération et ses 31 communes-membres et les enjeux se rapportant à la formation des élus.

Sur ce rapport, le Conseil Communautaire décide :

- **D'autoriser l'exercice, pour les conseillers communautaires, du droit à la formation dans le cadre des orientations susvisées pour être en lien avec les compétences de la communauté et renforcer la compréhension de la gestion des politiques locales ;**
- **De prendre acte que le montant des dépenses de formation ne peut excéder 20 % du montant total des indemnités de fonction pouvant être allouées aux élus communautaires ;**
- **De préciser que pour l'exercice 2020, une décision modificative pourra être nécessaire dès que le montant des dépenses de formation pour 2020 sera connu ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre du droit à la formation, ainsi que tout document afférent à cette décision.**

**LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX
SONT ADOPTÉES A 62 VOIX POUR.**

Fait et délibéré en séance

Le 19/10/2020,

Le Président, Jean-François MARY,

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19/10/2020

Délibération n°8

L'an deux mille vingt, le lundi dix-neuf du mois d'octobre à dix-huit heures, se sont réunis à Sainte-Marie, les membres du Conseil Communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le mardi treize du mois d'octobre deux mille vingt.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	63
Présents	54
Votants	62
Vote	
Pour	59
Contre	0
Abstention	3

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Communautaire à l'exception de : Mme Maryse PARIS, déléguée d'ALLAIRE (donne pouvoir à Jean-François MARY). M. Jean-Paul GAUTIER, délégué d'ALLAIRE (donne pouvoir à Jean-François MARY). Mme. Emmanuelle LE BRUN, déléguée de BEGANNE (donne pouvoir à Bernard RYO). M. Serge BESNIER, délégué de GUEMENE-PENFAO (donne pouvoir à Isabelle BARATHON). Brigitte MELLERIN, déléguée de PIPRIAC (donne pouvoir à Franck PICHOT). Denis HUET, délégué de RIEUX. Fabienne COTTAIS, déléguée de SAINT-GANTON (donne pouvoir à Franck PICHOT). Daniel MAHE, délégué de SAINT-JUST (donne pouvoir à Lionel JOUINEAU). Marie-Hélène BUSSON, délégué de SAINT-NICOLAS-DE-REDON (donne pouvoir à Albert GUIHARD).

Secrétaire de séance : Patrick GICQUEL

AFFAIRES GENERALES ET ADMINISTRATION – CONFLUENCES 2030 – PLAN GUIDE - Projet urbain et Programmation

Annexe : Plan guide

La présente délibération a pour objet d'approuver le plan guide d'aménagement et de programmation du projet Confluences 2030, réalisé par l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine réunie autour du mandataire Atelier Grether.

Rapport de Monsieur Jean-François MARY, Président,

REDON Agglomération, les villes de Redon et de Saint-Nicolas-de-Redon ont engagé, depuis 2016, une vaste réflexion concertée sur le devenir de leurs quartiers portuaires qui s'est ouverte plus largement sur les secteurs de la gare, du Châtelet, du cœur de ville, de la Digue et des marais avoisinants.

Appelé aujourd'hui Projet Confluences 2030, ce vaste espace urbain et naturel de plus de 500 ha est situé entre les deux centres-villes et structuré par la Vilaine, le bassin portuaire, le Canal de Nantes à Brest et l'étoile ferroviaire Nantes-Vannes-Rennes.

Une première phase de diagnostic et d'identification des enjeux du projet, associée à une démarche de concertation, a permis d'aboutir en 2018 à l'élaboration d'un plan guide d'orientations concertées validé en décembre 2018 par les trois instances partenaires.

Sur ces bases, en mai 2019, une équipe de maîtrise d'œuvre est sélectionnée pour assurer une mission de programmation et de conception urbaine faisant l'objet d'un accord cadre pour une période de 3 ans.

Pour mémoire, la composition de l'équipe de maîtrise d'œuvre est la suivante : Atelier Grether, Phytolab, Bureau Olivier Caro, Mobilhis, Arcadis, Biotope Respublica, Amocité.

La première mission confiée à l'équipe Grether est une mission de programmation et de conception urbaine qui se traduit dans un plan guide réalisé selon un processus partagé, continu et itératif, permettant une co-construction avec les élus, les acteurs du territoire et les habitants dans le cadre d'une concertation élargie. Cette démarche de concertation qui s'opère sous des formes

collectives diverses (conférence, balade urbaine, cafés confluences, entretiens individuels, groupes d'expression thématique, exposition artistique...) mobilise très largement et témoigne de l'attachement des habitants à leur territoire et à sa centralité urbaine. Elle est envisagée sur la durée du projet comme une forme de gouvernance exemplaire pour « donner envie d'oser ensemble ».

Le plan guide est un document cadre qui donne les principales perspectives d'un projet d'ensemble à construire mais c'est aussi un outil vivant qui doit savoir évoluer et s'enrichir avec le temps sous réserve que la cohérence demeure. Il n'est pas établi dans une optique réglementaire et pourra faire l'objet de mises à jour régulières.

Il doit permettre de concrétiser les ambitions d'une vision d'ensemble qui intègre autour des éléments naturels et des usages de la voie d'eau, les dimensions urbaines, économiques, sociales et environnementales à l'échelle de son territoire élargi.

Le projet s'articule autour de quatre grandes priorités :

- un projet aux grandes qualités écologiques et paysagères, avec une trame verte et bleue magnifiée,
- des conditions de déplacement adaptées à la mise en valeur et à l'accessibilité d'un centre-ville élargi,
- un développement urbain attractif et équilibré entre espaces publics, emplois, logements, activités et équipements au service du territoire
- un visage attractif de la centralité urbaine à travers la dynamique d'usages diversifiés et d'activités innovantes, vitrine des savoir-faire du territoire

Sur ce vaste espace urbain entre fleuve, rivière et canal, les enjeux croisés identifiés visent à la fois à révéler les lieux tout en recréant des liens à différentes échelles ; la ville et les voies d'eau, l'urbain et la nature, le cœur d'agglomération et son territoire, l'héritage du passé et un futur à réinventer collectivement.

6 enjeux structurent la stratégie retenue :

- Retrouver l'identité fluvio-maritime du cœur d'agglomération
- Révéler l'eau, les rives et les paysages, un cadre de ville extra-ordinaire
- Affirmer la vocation de centralité des quartiers portuaires
- Concrétiser les transitions économiques et culturelles
- Conjuguer les mobilités à différentes échelles
- Construire une stratégie de mise en œuvre opérationnelle

Ce plan guide sera complété d'un programm'action qui établit la mise en œuvre opérationnelle du projet et qui impliquera les différents maîtres d'ouvrage selon leurs champs de compétences respectifs. Les projets engagés et à engager sur une période pluriannuelle y sont identifiés mais aussi les aménagements temporaires et dispositifs d'animation qui participent à construire un espace urbain dans le mouvement de la ville, à donner à voir et à rendre concrète la démarche.

La finalisation du plan guide est une étape essentielle pour donner une impulsion au projet Confluences 2030 à la hauteur des ambitions fixées, notamment en termes d'attractivité et de rayonnement pour son territoire.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le plan guide Confluences 2030 – Projet urbain, paysage et programmation ci-annexé,

VU le pacte de gouvernance signé le 18 décembre 2018 entre REDON Agglomération, la ville de Redon et la commune de Saint-Nicolas-de-Redon, régissant les relations pour le portage du projet « Confluences 2030 » et les conditions d'association et de consultation des collectivités sur le périmètre du projet,

Sur ce rapport, le conseil communautaire décide :

- **De valider les orientations programmatiques et d'aménagement du plan guide**
- **De veiller à une mise en œuvre opérationnelle en cohérence avec les objectifs poursuivis**
- **D'autoriser monsieur le Président de REDON Agglomération à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.**

**LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX
SONT ADOPTÉES A 59 VOIX POUR.**

Fait et délibéré en séance

Le 19/10/2020,

Le Président, Jean-François MARY,

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19/10/2020

Délibération n°9

L'an deux mille vingt, le lundi dix-neuf du mois d'octobre à dix-huit heures, se sont réunis à Sainte-Marie, les membres du Conseil Communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le mardi treize du mois d'octobre deux mille vingt.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	63
Présents	54
Votants	62
Vote	
Pour	62
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Communautaire à l'exception de : Mme Maryse PARIS, déléguée d'ALLAIRE (donne pouvoir à Jean-François MARY). M. Jean-Paul GAUTIER, délégué d'ALLAIRE (donne pouvoir à Jean-François MARY). Mme. Emmanuelle LE BRUN, déléguée de BEGANNE (donne pouvoir à Bernard RYO). M. Serge BESNIER, délégué de GUEMENE-PENFAO (donne pouvoir à Isabelle BARATHON). Brigitte MELLERIN, déléguée de PIPRIAC (donne pouvoir à Franck PICHOT). Denis HUET, délégué de RIEUX. Fabienne COTTAIS, déléguée de SAINT-GANTON (donne pouvoir à Franck PICHOT). Daniel MAHE, délégué de SAINT-JUST (donne pouvoir à Lionel JOUNEAU). Marie-Hélène BUSSON, délégué de SAINT-NICOLAS-DE-REDON (donne pouvoir à Albert GUIHARD).

Secrétaire de séance : Patrick GICQUEL

AFFAIRES GENERALES ET ADMINISTRATION – Fédération Nationale des Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) - Adhésion

Annexe : statuts Fédération Nationale des SCOT

La présente délibération a pour objet de faire adhérer REDON Agglomération à la Fédération Nationale des SCOT.

Rapport de Monsieur Pascal DUCHÈNE, Vice-Président,

Suite à la recomposition de la carte intercommunale, le syndicat mixte du SCOT a été dissous et ses attributions ont été reprises par REDON Agglomération.

Afin de bénéficier d'une expertise mutualisée et d'une veille juridique sur les sujets de l'urbanisme stratégique, et en particulier des schémas de cohérence territoriale (SCOT), il est proposé d'adhérer à la fédération nationale des SCOT. Pour mémoire, le syndicat mixte du SCOT était adhérent à cette fédération.

La fédération nationale des SCOT a pour objet :

- de fournir à ses membres toute information utile relative aux schémas de cohérence territoriale (SCOT), qu'il s'agisse de leur contenu, des procédures ou des pratiques mises en œuvre ; la Fédération constitue, pour ses membres, un centre de ressources pour accompagner, éclairer et faciliter l'élaboration et la gestion des SCOT ; elle favorise la mutualisation des savoir-faire et l'échange d'expériences entre ses membres ;
- de représenter les établissements publics de SCOT et leurs intérêts auprès des autorités publiques et de tout organisme concerné par les SCOT ; elle exprime des avis et propositions auprès de l'État, des collectivités publiques, des élus et de leurs associations, et, de façon générale, auprès de tout organisme public ou privé en rapport avec les SCOT et les thématiques qu'ils traitent ; elle peut engager des actions contentieuses dans l'intérêt des établissements publics de SCOT.

VU les statuts de la Fédération Nationale des SCOT

CONSIDERANT la qualité des productions et des événements de la Fédération Nationale des SCOT

CONSIDERANT qu'au titre de l'année 2020, la cotisation s'élève à 660€,

Sur ce rapport, le conseil communautaire décide :

- D'adhérer à la Fédération Nationale des SCOT
- D'autoriser M. Pascal DUCHÊNE, Vice-Président, à signer tout document afférent à cette adhésion sans autre délibération

**LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX
SONT ADOPTÉES A 59 VOIX POUR.**

Fait et délibéré en séance

Le 19/10/2020,

Le Président, Jean-François MARY,

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19/10/2020

Délibération n°10

L'an deux mille vingt, le lundi dix-neuf du mois d'octobre à dix-huit heures, se sont réunis à Sainte-Marie, les membres du Conseil Communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le mardi treize du mois d'octobre deux mille vingt.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	63
Présents	54
Votants	62
Vote	
Pour	62
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Communautaire à l'exception de : Mme Maryse PARIS, déléguée d'ALLAIRE (donne pouvoir à Jean-François MARY). M. Jean-Paul GAUTIER, délégué d'ALLAIRE (donne pouvoir à Jean-François MARY). Mme. Emmanuelle LE BRUN, déléguée de BEGANNE (donne pouvoir à Bernard RYO). M. Serge BESNIER, délégué de GUEMENE-PENFAO (donne pouvoir à Isabelle BARATHON). Brigitte MELLERIN, déléguée de PIPRIAC (donne pouvoir à Franck PICHOT). Denis HUET, délégué de RIEUX. Fabienne COTTAIS, déléguée de SAINT-GANTON (donne pouvoir à Franck PICHOT). Daniel MAHE, délégué de SAINT-JUST (donne pouvoir à Lionel JOUINEAU). Marie-Hélène BUSSON, délégué de SAINT-NICOLAS-DE-REDON (donne pouvoir à Albert GUIHARD).

Secrétaire de séance : Patrick GICQUEL

AFFAIRES GENERALES ET ADMINISTRATION - FINANCES – Contrat Territoires - Région Pays de la Loire 2017-2020 – Demande de prorogation et autorisation de signature

Annexes : Contrat Territoires-Région 2020 de REDON Agglomération,

La présente délibération a pour objet de solliciter la Région Pays de la Loire sur une prorogation du Contrat Territoires-Région 2017-2020, et d'autoriser le Président à signer l'avenant au contrat.

Rapport de monsieur Daniel BARRE, Vice-Président,

Le Contrat Territoires-Région 2020 a été conclu en septembre 2019 entre la Région Pays de la Loire et REDON Agglomération.

La Région affecte une enveloppe globale de 1 458 000€ pour participer au financement des projets ligériens s'inscrivant dans le cadre des priorités définies par le projet de territoire pour la période 2018-2020 et en lien avec les concertations menées en 2017 par le GIP Pays de Redon Bretagne Sud,

Son objet est de préciser et d'organiser les interventions de la Région, jusqu'au 31 décembre 2020, en faveur du territoire ligérien de REDON Agglomération.

Les priorités du contrat sont les suivantes :

Axe 1 – Développer la mobilité et l'accessibilité au sein du territoire :

- En structurant l'offre de mobilité sur le territoire (liaisons douces, passerelle, ...)
- En promouvant la mobilité durable et les nouveaux usages, à travers le schéma de mobilités et ses actions

Axe 2 – Soutenir la transition énergétique :

- Avec la réhabilitation énergétique des logements sociaux en centres bourgs,
- En favorisant la production d'énergies renouvelables sur le territoire, notamment sur la base de projets citoyens,

Axe 3 – Encourager les innovations territoriales et les mutations économiques

- En confortant la montée en compétence du territoire, notamment à travers le développement du campus numérique,
- En accentuant la promotion en marketing territorial

Axe 4 – Mettre en œuvre une démarche d'attractivité et de revitalisation de centres bourgs et centres villes,

- En permettant le développement et le maintien de l'attractivité des centres et des quartiers stratégiques, par des opérations d'aménagement,
- En engageant des opérations de renouvellement urbain et d'urbanisation sur le long terme pour les centres ou quartiers stratégiques, telles que Confluences 2030, Saint-Nicolas 2030, ...

Face au contexte actuel, la Région Pays de la Loire anticipe des retards dans le dépôt des demandes et permet aux territoires qui en feront la demande de proroger les contrats de 5 mois pour que les porteurs puissent saisir leurs dossiers sur l'intranet jusqu'au 1^{er} juin. La prorogation entraînera un avenant au contrat initial.

VU la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 3 février 2017 approuvant le cadre d'intervention et les modalités de calcul des contrats Territoires-Région,

VU le Contrat Territoires-Région 2017-2020 pour le territoire de REDON Agglomération signé en date du 16 juillet 2019,

VU la mesure n°85 du plan de relance adoptée en Session du Conseil Régional le 9 juillet 2020 permettant de prolonger la date limite d'engagement dans le cadre des CTR actuels jusqu'au 1^{er} juin 2021.

CONSIDERANT la date de fin de contractualisation inscrite dans le contrat à savoir le 31 décembre 2020,

CONSIDERANT la possibilité laissée aux territoires de demander une prorogation pour l'achèvement du contrat jusqu'au 1^{er} juin 2021.

Sur ce rapport, le Conseil Communautaire décide :

- **De solliciter la Région Pays de la Loire pour une prorogation du contrat d'une durée de 5 mois, soit jusqu'au 1^{er} juin 2021,**
- **D'autoriser monsieur le Président à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de cette décision, et en particulier l'avenant qui sera formalisé une fois notre demande exécutoire.**

**LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX
SONT ADOPTÉES A 59 VOIX POUR.**

Fait et délibéré en séance

Le 19/10/2020,

Le Président, Jean-François MARY,

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19/10/2020

Délibération n°11

L'an deux mille vingt, le lundi dix-neuf du mois d'octobre à dix-huit heures, se sont réunis à Sainte-Marie, les membres du Conseil Communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le mardi treize du mois d'octobre deux mille vingt.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	63
Présents	53
Votants	62
Vote	
Pour	62
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Communautaire à l'exception de : Mme Maryse PARIS, déléguée d'ALLAIRE (donne pouvoir à Jean-François MARY). M. Jean-Paul GAUTIER, délégué d'ALLAIRE (donne pouvoir à Jean-François MARY). Mme. Emmanuelle LE BRUN, déléguée de BEGANNE (donne pouvoir à Bernard RYO). M. Serge BESNIER, délégué de GUEMENE-PENFAO (donne pouvoir à Isabelle BARATHON). Brigitte MELLERIN, déléguée de PIPRIAC (donne pouvoir à Franck PICHOT). Denis HUET, délégué de RIEUX. Fabienne COTTAIS, déléguée de SAINT-GANTON (donne pouvoir à Franck PICHOT). Daniel MAHE, délégué de SAINT-JUST (donne pouvoir à Lionel JOUNEAU). Marie-Hélène BUSSON, délégué de SAINT-NICOLAS-DE-REDON (donne pouvoir à Albert GUIHARD). Alexis MATULL, délégué de SAINT-JEAN-LA-POTERIE (donne pouvoir à Jany LE BEL).

Secrétaire de séance : Patrick GICQUEL

Remarque : Alexis MATULL, délégué de SAINT-JEAN-LA-POTERIE quitte la séance avant le vote et donne pouvoir à Jany LE BEL (déléguée de SAINT-JEAN-LA-POTERIE)

FINANCES – Budget administration générale – Attributions des subventions aux associations et organismes – Année 2020

La présente délibération a pour objet d'attribuer les subventions aux associations pour l'année 2020, suite à l'examen de leurs demandes.

Rapport de Monsieur Daniel BARRE, Vice-Président,

Dans le cadre du budget primitif 2020, des crédits ont été ouverts pour le versement de subventions aux associations, au chapitre 65 pour celles relevant du fonctionnement et au chapitre 204 pour l'investissement.

REDON Agglomération a reçu de nombreuses demandes de subventions pour l'année 2020. Elles sont destinées à soutenir le fonctionnement des associations ou à accompagner également l'organisation de manifestations sur le territoire.

Il est important de rappeler que l'attribution d'une subvention supérieure à 23 000 € entraîne l'obligation d'établir une convention avec la collectivité versante (loi n°2000-321 du 12 avril 2000), étant précisé que tout conventionnement peut être exigé, à la discrétion de la collectivité versante, pour toute subvention inférieure à 23 000 €.

Suite à l'examen de différentes demandes, un avis favorable à l'attribution a été émis, au titre de l'exercice 2020, du montant figurant dans le tableau présenté ci-dessous :

Association	Action	Propositions 2020
Comité d'Organisation des Epreuves Cyclistes (CODEC)	Championnat de Bretagne de Cyclo-cross masters	1 000,00

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2311-7,

VU la délibération du conseil communautaire n° CC_2020_029 du 24 février 2020 approuvant le budget primitif 2020,

VU la décision du Président n° 2020-240 du 12 juin 2020 attribuant des subventions pour 2020, notamment au profit de l'association visée ci-dessus,

VU la décision du Président n° 2020-274 du 09 juillet 2020 retirant notamment la subvention à l'association visée ci-dessus suite à l'annulation de l'évènement, objet de la subvention,

CONSIDERANT l'intérêt du projet porté par l'association ;

CONSIDERANT l'impossibilité pour l'association de tenir son évènement annuel, à savoir la course Redon-Redon,

CONSIDERANT la complétude acquise des dossiers de demande de subventions,

Sur ce rapport, le conseil communautaire décide :

- **D'attribuer une subvention à l'association « comité d'organisation des épreuves cyclistes de la ville de Redon » au titre de l'exercice 2020 pour le montant figurant dans le tableau ci-dessus, et dans les conditions préalablement exposées,**
- **De préciser que les crédits sont ouverts au budget primitif du budget administration générale,**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette décision.**

**LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX
SONT ADOPTÉES A 62 VOIX POUR.**

Fait et délibéré en séance

Le 19/10/2020,

Le Président, Jean-François MARY,

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19/10/2020

Délibération n°12

L'an deux mille vingt, le lundi dix-neuf du mois d'octobre à dix-huit heures, se sont réunis à Sainte-Marie, les membres du Conseil Communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le mardi treize du mois d'octobre deux mille vingt.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	63
Présents	53
Votants	62
Vote	
Pour	62
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Communautaire à l'exception de : Mme Maryse PARIS, déléguée d'ALLAIRE (donne pouvoir à Jean-François MARY). M. Jean-Paul GAUTIER, délégué d'ALLAIRE (donne pouvoir à Jean-François MARY). Mme. Emmanuelle LE BRUN, déléguée de BEGANNE (donne pouvoir à Bernard RYO). M. Serge BESNIER, délégué de GUEMENE-PENFAO (donne pouvoir à Isabelle BARATHON). Brigitte MELLERIN, déléguée de PIPRIAC (donne pouvoir à Franck PICHOT). Denis HUET, délégué de RIEUX. Fabienne COTTAIS, déléguée de SAINT-GANTON (donne pouvoir à Franck PICHOT). Daniel MAHE, délégué de SAINT-JUST (donne pouvoir à Lionel JOUNEAU). Marie-Hélène BUSSON, délégué de SAINT-NICOLAS-DE-REDON (donne pouvoir à Albert GUIHARD). Alexis MATULL, délégué de SAINT-JEAN-LA-POTERIE (donne pouvoir à Jany LE BEL).

Secrétaire de séance : Patrick GICQUEL

FINANCES – Budget développement économique – attributions des subventions aux associations et organismes – Année 2020

La présente délibération a pour objet d'attribuer les subventions aux associations et organismes pour l'année 2020, suite à l'examen de leurs demandes.

Rapport de Monsieur Daniel BARRE, Vice-Président,

Dans le cadre du budget primitif 2020, des crédits ont été ouverts pour le versement de subventions aux associations, au chapitre 65 pour celles relevant du fonctionnement et au chapitre 204 pour l'investissement.

REDON Agglomération a reçu de nombreuses demandes de subventions pour l'année 2020. Elles sont destinées à soutenir le fonctionnement des associations ou à accompagner également l'organisation de manifestations sur le territoire.

Il est important de rappeler que l'attribution d'une subvention supérieure à 23 000 € entraîne l'obligation d'établir une convention avec la collectivité versante (loi n°2000-321 du 12 avril 2000), étant précisé que tout conventionnement peut être exigé, à la discrétion de la collectivité versante, pour toute subvention inférieure à 23 000 €.

Suite à l'examen de différentes demandes, un avis favorable à l'attribution a été émis, au titre de l'exercice 2020, du montant figurant dans le tableau présenté ci-dessous :

Organismes	Action	Propositions 2020
GIP Campus Esprit Industrie	Aide au fonctionnement	11 414,00

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2311-7,

VU la délibération du conseil communautaire n° CC_2020_029 du 24 février 2020 approuvant le budget primitif 2020,

VU la décision du Président n° CC_2020-239 du 12 juin 2020 attribuant des subventions pour 2020,

CONSIDERANT la complétude acquise des dossiers de demande de subventions,

Sur ce rapport, le conseil communautaire décide :

- D'attribuer une subvention de fonctionnement au GIP Campus Esprit Industries au titre de l'exercice 2020 pour le montant figurant dans le tableau ci-dessus, et dans les conditions préalablement exposées,
- De préciser que les crédits sont ouverts au chapitre 65 au budget primitif du budget développement économique,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette décision.

**LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX
SONT ADOPTÉES A 62 VOIX POUR.**

Fait et délibéré en séance
Le 19/10/2020,
Le Président, Jean-François MARY,

- Projet de délibération n°13_CC_2020_205_Finances – COMMANDE PUBLIQUE - Enlèvement, transport, tri et conditionnement des emballages ménagers collectés sur le territoire de REDON Agglomération.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19/10/2020

Délibération n°13

L'an deux mille vingt, le lundi dix-neuf du mois d'octobre à dix-huit heures, se sont réunis à Sainte-Marie, les membres du Conseil Communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le mardi treize du mois d'octobre deux mille vingt.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	63
Présents	52
Votants	61
Vote	
Pour	61
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Communautaire à l'exception de : Mme Maryse PARIS, déléguée d'ALLAIRE (donne pouvoir à Jean-François MARY). M. Jean-Paul GAUTIER, délégué d'ALLAIRE (donne pouvoir à Jean-François MARY). Mme. Emmanuelle LE BRUN, déléguée de BEGANNE (donne pouvoir à Bernard RYO). M. Serge BESNIER, délégué de GUEMENE-PENFAO (donne pouvoir à Isabelle BARATHON). Brigitte MELLERIN, déléguée de PIPRIAC (donne pouvoir à Franck PICHOT). Denis HUET, délégué de RIEUX. Fabienne COTTAIS, déléguée de SAINT-GANTON (donne pouvoir à Franck PICHOT). Daniel MAHE, délégué de SAINT-JUST (donne pouvoir à Lionel JOUINEAU). Marie-Hélène BUSSON, délégué de SAINT-NICOLAS-DE-REDON (donne pouvoir à Albert GUIHARD). Alexis MATULL, délégué de SAINT-JEAN-LA-POTERIE (donne pouvoir à Jany LE BEL).

Secrétaire de séance : Patrick GICQUEL

Remarque : Pascal DUCHENE quitte momentanément la séance et est absent au moment du vote.

AFFAIRES GENERALES ET ADMINISTRATION – FINANCES – COMMANDE PUBLIQUE - Enlèvement, transport, tri et conditionnement des emballages ménagers collectés sur le territoire de REDON Agglomération.

La présente délibération a pour objet d'autoriser le Président à signer le marché de services liés à l'enlèvement, au transport, au tri et au conditionnement des emballages ménagers collectés sur le territoire de REDON Agglomération.

Rapport de monsieur Louis LE COZ, Conseiller délégué en charge de la Commande publique,

L'objet de la consultation portait sur un marché de services concernant l'enlèvement, le transport, le tri et le conditionnement des emballages collectés sur le territoire de REDON Agglomération.

L'avis de marché a été envoyé le 20 août 2020 pour une remise des offres fixée au 21 septembre 2020, 12h.

La consultation a été lancée selon la procédure d'appel d'offres, sous la forme d'un marché ordinaire, à prix unitaires.

La consultation autorisait les candidats à répondre à une variante facultative liée à une solution d'optimisation sur le transport entraînant une réduction des rotations.

Le marché est passé pour une durée de quatre ans maximum.

A la date de réception des offres, 3 plis ont été reçus regroupant 4 offres. Une offre variante et 3 offres de base. Les 4 offres ont été ouvertes et analysées.

Le service « Prévention, tri et traitement des déchets » a procédé à l'analyse des offres et a remis son rapport lors de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 06 octobre 2020.

La commission d'appel d'offres a attribué le marché à l'entreprise ayant remis l'offre la mieux disante (offre variante) soit l'entreprise PAPREC, pour un montant maximum de 504 734.89 € HT par an.

VU le code de la commande publique,

VU l'article L.1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le procès-verbal de la Commission d'appel d'offres, réunie le 06 octobre 2020 pour procéder à l'attribution du marché,

Sur ce rapport, le conseil communautaire décide :

- **D'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec l'entreprise ci-dessus désignée,**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre des prestations, objet du marché.**

**LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX
SONT ADOPTÉES A 61 VOIX POUR.**

Fait et délibéré en séance

Le 19/10/2020,

Le Président, Jean-François MARY,

- Projet de délibération n°14_CC_2020_206_GUEMENE-PENFAO – Projet d'acquisition d'un ensemble immobilier sis 2 rue de la Bourdonnière appartenant à Véolia Eau

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19/10/2020

Délibération n°14

L'an deux mille vingt, le lundi dix-neuf du mois d'octobre à dix-huit heures, se sont réunis à Sainte-Marie, sous la présidence de Monsieur Jean-François MARY, les membres du Conseil Communautaire de REDON Agglomération, dûment convoqués le mardi treize du mois d'octobre deux mille vingt.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	63
Présents	53
Votants	62
Vote	
Pour	62
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Communautaire à l'exception de : Mme Maryse PARIS, déléguée d'ALLAIRE (donne pouvoir à Jean-François MARY). M. Jean-Paul GAUTIER, délégué d'ALLAIRE (donne pouvoir à Jean-François MARY). Mme. Emmanuelle LE BRUN, déléguée de BEGANNE (donne pouvoir à Bernard RYO). M. Serge BESNIER, délégué de GUEMENE-PENFAO (donne pouvoir à Isabelle BARATHON). Brigitte MELLERIN, déléguée de PIPRIAC (donne pouvoir à Franck PICHOT). Denis HUET, délégué de RIEUX. Fabienne COTTAIS, déléguée de SAINT-GANTON (donne pouvoir à Franck PICHOT). Daniel MAHE, délégué de SAINT-JUST (donne pouvoir à Lionel JOUNEAU). Marie-Hélène BUSSON, délégué de SAINT-NICOLAS-DE-REDON (donne pouvoir à Albert GUIHARD). Alexis MATULL, délégué de SAINT-JEAN-LA-POTERIE (donne pouvoir à Jany LE BEL).

Secrétaire de séance : Patrick GICQUEL

AFFAIRES GENERALES ET ADMINISTRATION – GUEMENE-PENFAO – PROJET D'ACQUISITION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER SIS 2 RUE DE LA BOURDONNIERE APPARTENANT A VEOLIA EAU

La présente délibération a pour objet d'approuver l'acquisition d'un ensemble immobilier actuellement propriété de Véolia Eau soit un bâtiment de 366 m² de surface de plancher sur un terrain de 2151 m² et d'autoriser Monsieur le Président à signer les actes concourant à la mise en œuvre de la décision.

Rapport de Monsieur Daniel BARRE, Vice-Président,

Par délibération du 19/12/2019, le Conseil Communautaire décidait de valider le principe d'acquisition de la propriété immobilière cadastrée ZT0400 et ZT0401 d'une contenance de 2151m² accueillant un local de 366 m² de surface de plancher appartenant à Véolia Eau, sis 2 rue de la Bourdonnière à Guémené-Penfao, et autorisait son Président à engager des négociations avec le propriétaire.

VU le Code Général de la propriété des personnes publiques ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-37 ;

CONSIDERANT la politique immobilière mise en œuvre par REDON Agglomération dans le cadre de l'exercice de ses compétences, en faveur notamment d'un maillage et d'une dynamique de territoire ;

CONSIDERANT que la société Véolia Eau a confirmé son souhait de vendre son bien immobilier de Guémené-Penfao situé 2 rue de la Bourdonnière ;

CONSIDERANT le prix d'acquisition de l'ensemble immobilier pour un montant total de 90 000 € ;

CONSIDERANT qu'il convient de rappeler :

- L'acquisition des parcelles cadastrées ZT0400 et ZT0401 d'une contenance de 2151 m² sur laquelle se trouve un bâtiment de 366 m² au prix de 90 000 € ;

- La vente n'est pas soumise à T.V.A ;

Sur ce rapport, le Conseil Communautaire décide :

- D'approuver l'acquisition du bien immobilier situé sur les parcelles cadastrées ZT0400 et ZT0401 d'une contenance de 2151m² situé 2 rue de la Bourdonnière à Guémené-Penfao ainsi que du bâtiment qui s'y trouve aux conditions susmentionnées à Véolia Eau pour un montant de 90 000 euros net vendeur, frais de notaire en sus à la charge de REDON Agglomération ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte de vente et tout acte relatif à la mise en œuvre de cette décision ;
- De préciser que les crédits ont été ouverts au budget primitif 2020 du budget développement économique ;

**LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX
SONT ADOPTÉES A 61 VOIX POUR.**

Fait et délibéré en séance
Le 19/10/2020,
Le Président, Jean-François MARY,

3. AMENAGEMENT DURABLE

- Projet de délibération n°15_CC_2020_207_ Modification du règlement communautaire d'attribution des aides financières liées à l'habitat (avenant n°3)

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19/10/2020

Délibération n°15

L'an deux mille vingt, le lundi dix-neuf du mois d'octobre à dix-huit heures, se sont réunis à Sainte-Marie, sous la présidence de Monsieur Jean-François MARY, les membres du Conseil Communautaire de REDON Agglomération, dûment convoqués le mardi treize du mois d'octobre deux mille vingt.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	63
Présents	53
Votants	62
Vote	
Pour	62
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Communautaire à l'exception de : Mme Maryse PARIS, déléguée d'ALLAIRE (donne pouvoir à Jean-François MARY). M. Jean-Paul GAUTIER, délégué d'ALLAIRE (donne pouvoir à Jean-François MARY). Mme. Emmanuelle LE BRUN, déléguée de BEGANNE (donne pouvoir à Bernard RYO). M. Serge BESNIER, délégué de GUEMENE-PENFAO (donne pouvoir à Isabelle BARATHON). Brigitte MELLERIN, déléguée de PIPRIAC (donne pouvoir à Franck PICHOT). Denis HUET, délégué de RIEUX. Fabienne COTTAIS, déléguée de SAINT-GANTON (donne pouvoir à Franck PICHOT). Daniel MAHE, délégué de SAINT-JUST (donne pouvoir à Lionel JOUNEAU). Marie-Hélène BUSSON, délégué de SAINT-NICOLAS-DE-REDON (donne pouvoir à Albert GUIHARD). Alexis MATULL, délégué de SAINT-JEAN-LA-POTERIE (donne pouvoir à Jany LE BEL).

Secrétaire de séance : Patrick GICQUEL

AMENAGEMENT DURABLE - POLE DEVELOPPEMENT URBAIN - SERVICE HABITAT - Modification du règlement communautaire d'attribution des aides financières liées à l'Habitat (avenant n°3)

Annexe : Règlement communautaire d'attribution des aides financières liées à l'Habitat modifié.

La présente délibération a pour objet de modifier le règlement communautaire d'attribution des aides financières liées à l'habitat.

Rapport de Monsieur le Vice-Président, Thierry POULAIN,

VU l'embellie sur les ventes immobilières sur le territoire communautaire constatée sur l'année 2020, il est proposé d'intervenir d'une façon plus ciblée sur l'action 5 du PLH en fléchissant l'aide communautaire vers la vacance des logements dite « structurelle ou de longue durée » et exclure la vacance des logements dite « conjoncturelle ou de rotation ».

Cette action du PLH a pour objectif d'encourager les primo-accédants à acquérir des logements vacants depuis longtemps et demandant donc un effort financier plus important pour leur réhabilitation complète.

VU la nécessité de la réhabilitation thermique des logements sociaux, il est proposé d'élargir à l'étiquette D l'aide accordée par Redon Agglomération pour l'action 3 du PLH lorsqu'un logement social a été entièrement réhabilité avec un gain énergétique minimum de 30% avec un système de chauffage électrique.

VU l'avis donné par la Commission Habitat, Mobilités, Accueil des gens du Voyage et Urbanisme opérationnel du 12 octobre 2020 ;

CONSIDERANT la nécessité de poursuivre la dynamique engagée pour la reconquête du parc existant ;

Il est proposé de modifier le règlement communautaire d'attribution des aides financières liées à l'habitat. Les modifications sont précisées dans l'annexe et prendront effet à partir du 1^{er} janvier 2021.

Sur ce rapport, le conseil communautaire décide :

- **d'approuver la modification du règlement cité ci-dessus ;**
- **d'autoriser Monsieur le Vice-Président délégué à l'Habitat à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.**

**LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX
SONT ADOPTÉES A 62 VOIX POUR.**

Fait et délibéré en séance
Le 19/10/2020,
Le Président, Jean-François MARY,

4. CULTURE SPORTS LOISIRS PETITE ENFANCE SANTE AUTONOMIE

- Projet de délibération n°16_CC_2020_208_ ANIMATION TERRITORIALE DE SANTE – Avenant 5 au Contrat Local de Santé de REDON Agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19/10/2020

Délibération n°16

L'an deux mille vingt, le lundi dix-neuf du mois d'octobre à dix-huit heures, se sont réunis à Sainte-Marie, sous la présidence de Monsieur Jean-François MARY, les membres du Conseil Communautaire de REDON Agglomération, dûment convoqués le mardi treize du mois d'octobre deux mille vingt.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	63
Présents	53
Votants	62
Vote	
Pour	62
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Communautaire à l'exception de : Mme Maryse PARIS, déléguée d'ALLAIRE (donne pouvoir à Jean-François MARY). M. Jean-Paul GAUTIER, délégué d'ALLAIRE (donne pouvoir à Jean-François MARY). Mme. Emmanuelle LE BRUN, déléguée de BEGANNE (donne pouvoir à Bernard RYO). M. Serge BESNIER, délégué de GUEMENE-PENFAO (donne pouvoir à Isabelle BARATHON). Brigitte MELLERIN, déléguée de PIPRIAC (donne pouvoir à Franck PICHOT). Denis HUET, délégué de RIEUX. Fabienne COTTAIS, déléguée de SAINT-GANTON (donne pouvoir à Franck PICHOT). Daniel MAHE, délégué de SAINT-JUST (donne pouvoir à Lionel JOUNEAU). Marie-Hélène BUSSON, délégué de SAINT-NICOLAS-DE-REDON (donne pouvoir à Albert GUIHARD). Alexis MATULL, délégué de SAINT-JEAN-LA-POTERIE (donne pouvoir à Jany LE BEL).

Secrétaire de séance : Patrick GICQUEL

ANIMATION TERRITORIALE DE SANTE – Avenant 5 au Contrat Local de Santé de REDON Agglomération

Annexe : Convention - Avenant 5

La présente délibération a pour objet d'autoriser le Président à signer l'avenant 5 du Contrat local de santé (CLS) de REDON Agglomération relatif à la prolongation de la durée du CLS

Rapport de Madame Rose-Line PREVERT, Vice-Présidente,

VU le code de la Santé Publique, notamment les articles L.1434-2, L.1434-17, L.1435-1,

VU l'adoption du Projet Régional de Santé en date du 29 juin 2018 pour la Bretagne et en date du 18 mai 2018 pour les Pays de la Loire,

VU le Contrat Local de Santé du Pays de Redon - Bretagne Sud signé le 10 septembre 2015 et notamment l'article 5,

VU l'avenant 3 signé le 10 septembre 2018 et prolongeant le CLS jusqu'au 10 décembre 2020,

VU l'avenant 4 signé le 14 octobre 2019 et intégrant l'action 40 : Réaliser un diagnostic local de santé et élaborer le second CLS,

VU la note de cadrage relative à l'élaboration d'un second CLS signé par les ARS Pays de la Loire et Bretagne et REDON Agglomération le 24 mars 2020,

CONSIDERANT la crise sanitaire liée au Covid 19 et son impact sur le calendrier de l'évaluation du CLS 1, l'élaboration du CLS 2, et l'organisation des instances du CLS,

CONSIDERANT la perspective d'une signature du CLS 2 à l'hiver 2021-2022, il convient de prolonger le CLS 1 de 16 mois, afin de garantir la pérennité du programme d'actions.

Sur ce rapport, le Conseil Communautaire décide :

- **D'adopter l'avenant 5 relatif à la prolongation du contrat local de santé jusqu'au 10 avril 2022;**
- **D'autoriser monsieur le Président à signer l'avenant 5 du CLS,**
- **D'autoriser monsieur le Président à signer tout document afférent à cette décision.**
- **D'autoriser madame la Vice-Présidente, Rose-Line PREVERT, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.**

**LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX
SONT ADOPTÉES A 62 VOIX POUR.**

Fait et délibéré en séance
Le 19/10/2020,
Le Président, Jean-François MARY,

5. COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS

- Projet de délibération n°17_CC_2020_209_Compte rendu des délégations données par l'assemblée délibérante au Bureau Exécutif et au Président

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19/10/2020

Délibération n°17

L'an deux mille vingt, le lundi dix-neuf du mois d'octobre à dix-huit heures, se sont réunis à Sainte-Marie, sous la présidence de Monsieur Jean-François MARY, les membres du Conseil Communautaire de REDON Agglomération, dûment convoqués le mardi treize du mois d'octobre deux mille vingt.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	63
Présents	53
Votants	62
Vote	
Pour	62
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Communautaire à l'exception de : Mme Maryse PARIS, déléguée d'ALLAIRE (donne pouvoir à Jean-François MARY). M. Jean-Paul GAUTIER, délégué d'ALLAIRE (donne pouvoir à Jean-François MARY). Mme. Emmanuelle LE BRUN, déléguée de BEGANNE (donne pouvoir à Bernard RYO). M. Serge BESNIER, délégué de GUEMENE-PENFAO (donne pouvoir à Isabelle BARATHON). Brigitte MELLERIN, déléguée de PIPRIAC (donne pouvoir à Franck PICHOT). Denis HUET, délégué de RIEUX. Fabienne COTTAIS, déléguée de SAINT-GANTON (donne pouvoir à Franck PICHOT). Daniel MAHE, délégué de SAINT-JUST (donne pouvoir à Lionel JOUNEAU). Marie-Hélène BUSSON, délégué de SAINT-NICOLAS-DE-REDON (donne pouvoir à Albert GUIHARD). Alexis MATULL, délégué de SAINT-JEAN-LA-POTERIE (donne pouvoir à Jany LE BEL).

Secrétaire de séance : Patrick GICQUEL

ADMINISTRATION GENERALE – COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS DONNEES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU BUREAU EXECUTIF ET AU PRESIDENT, PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES

La présente délibération a pour objet de prendre acte de la remise du compte-rendu pré-cité.

Rapport de Monsieur Jean-François MARY, Président,

VU l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, autorisant le Conseil Communautaire à déléguer une partie de ses compétences au Président et précisant le périmètre de cette délégation ;

VU l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui indique que « lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant » ;

VU la délibération CC_2020_78 du 15/07/2020, portant délégation d'attributions du Conseil Communautaire au Bureau Exécutif ;

VU la délibération CC_2020_77 du 15/07/2020, portant délégation d'attributions du Conseil Communautaire au Président ;

Sur ce rapport, le Conseil Communautaire décide :

- **De prendre acte du compte-rendu, ci-dessous, et des décisions prises en application de l'article L5211-10 du CGCT :**
 - **Par Monsieur le Président entre le 07 septembre et le 08 octobre ;**

- Par le Bureau Exécutif du 13 octobre 2020.

07/09/2020	322	THEATRE	Facture le Jardin Graphique Communication 2020-2021
07/09/2020	323	THEATRE	Facture Spectacles saison 2020-2021
07/09/2020	324	THEATRE	Facture Résidences
22/09/2020	325	THEATRE	Chantier éphémère
08/09/2020	330	DEV ECO	Convention d'occupation Domaine public - foodtruck Unik Man
09/09/2020	333	DEV ECO	Bail Précaire Atelier relais n°14 - A parc d'activité La Ville Dinais à Plessé
10/09/2020	334	DEV ECO	Bail de courte durée - 1 rue de la Goule d'Eau à Redon
11/09/2020	337	Bâtiments-Patrimoine	Demande de subvention DSIL Piscine de Peillac
14/09/2020	338	HABITAT	Subv. Primo accédant_CHEVALIER Tony_FEGREAC_HCB
14/09/2020	339	HABITAT	Subv. Primo accédant_SCI LES HALLES_REDON_CB
15/09/2020	340	ASSURANCES	Remboursement sinistres (auto assurances) Mme LE BIGOT
17/09/2020	342	ASSURANCES	Remboursement sinistres (auto assurances) Mr PABOEUF
17/09/2020	343	ASSURANCES	Remboursement sinistres (auto assurances) Mme BOUCAUD
18/09/2020	344	EAU & ASSAINISSEMENT	ASST Collectif et travaux de branchement au réseau public de collecte : convention JOUNY Y.A
18/09/2020	345	Bâtiments-Patrimoine	Fourniture d'équipements pour les buanderies des multi-accueils
21/09/2020	346	MEDIATHEQUE	Demande de subvention 11ème prix des lecteurs pour la SOFIA
23/09/2020	347	HABITAT	Subv. Primo accédant_ALLAIN Romain_FEGREAC_HCB
23/09/2020	352	Animation territoriale de santé	Demande de subvention au titre du Fond d'intervention régionale (FIR) de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Pays de la Loire
02/10/2020	358	RESSOURCES HUMAINES	Prolongation de Mise à disposition Directrice de OT
02/10/2020	359	RESSOURCES HUMAINES	Prolongation de Mise à disposition d'un agent titulaire
22/09/2020	362	ASSURANCES	Contrat de maintenance application iMuse
23/09/2020	363	EAU & ASSAINISSEMENT	ASST Collectif et travaux de branchement au réseau public de collecte : convention ANNEE Rémy
23/09/2020	366	EAU & ASSAINISSEMENT	ASST Collectif et travaux de branchement au réseau public de collecte : convention BOUIN Anthony
08/10/2020	375	MARCHES	Autorisation d'Ester en Justice

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTÉES A 62 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 19/10/2020,
Le Président, Jean-François MARY,

La séance prend fin à 21h05

Fait à Redon, le 19/10/2020,

« Certifié conforme »
par le Président, Jean-François MARY